Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260212-2026_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de la convocation

5 Février 2026

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

le

Et publication,

du

Ou notification

du

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (10) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, JACOB Sabrina, DANIEL Aurélie, JOURAND Josette, THORAVAL Géraldine, MONFORT Alain-Yves.

Absents (5) : POULLAIN Samuel, HERVE André, COSSIN Antoine, PRIGENT Yves, CHERITEL Morgane.

A été nommé secrétaire de séance : M. DELET Jean-Hubert

2026 04

REQUALIFICATION PLACE DU BOURG
Avenant n° 1 AGPU - ING
Lot n° 1 : Avenant n° 1 COLAS

M. Le Maire présente au conseil les avenants proposés par les bureaux d'études AGPU et ING Concept, titulaires du marché de maîtrise d'œuvre relatifs aux travaux d'aménagement du Bourg.
Les plus-values et moins-values sont présentées comme suit au conseil municipal et soumises à l'approbation de celui-ci :

- Maîtrise d'œuvre : AGPU/ING Concept - Avenant n°1 : + 4 209 € HT soit 5 050.80 € TTC
- LOT 1 – Voirie – Réseau d'eaux pluviales - Signalisation : Colas France Baie d'Armor
  Avenant n°1 : - 18 495 € HT (moins-value) et + 33 375 € HT (Plus-value) **soit une plus-value totale de 14 880 € HT soit 17 856 € TTC**

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les avenants ci-dessus
- Autorise le Maire à les signer.

MAIRIE DE TREGLAMUS * 22 - Côtes d'Armor *

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
LE MAIRE,